



COMMUNIQUÉ

Paris, le 06 janvier 2025

Par décision en date du 24 octobre 2024, il a été prononcé la résolution du plan de redressement de la FRMJC-IdF et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, assortie d'une poursuite d'activité de trois mois. Par une décision du 19 décembre 2024, ce même tribunal a également décidé du transfert de la gestion d'une partie des CPA (Goscinny, Oudiné et Simon Le Franc) et l'arrêt de l'activité restante.

Cette étape marque la fin de plus de 50 ans d'histoire d'une fédération au service de l'éducation populaire et des Maisons des Jeunes et de la Culture en Île-de-France. Cette dernière péripétie est à la fois un déchirement et un soulagement. Un déchirement, car il est douloureux de tourner la page sur un demi-siècle d'animation de réseau, de plaidoyer et de formation de bénévoles et de professionnels. C'est également un soulagement, car les trois dernières années ont été extrêmement difficiles pour l'équipe du siège et pour les bénévoles des instances. Les inquiétudes légitimes des salariés, les difficultés de trésorerie, ainsi que les discussions et négociations diverses ont occupé la majeure partie du temps de la délégation régionale.

La fédération souffre depuis plus de dix ans de difficultés structurelles liées à son modèle socio-économique. Une première étape avait vu la vente du siège fédéral en 2014, suivie d'un redressement judiciaire en 2017. Les termes de ce redressement ont été scrupuleusement respectés jusqu'au mois de juillet dernier. En effet, l'échéance de remboursement de la dette de redressement judiciaire n'a pas été honorée, car la priorité a été donnée au paiement des salaires plutôt qu'au règlement de cette échéance.

Si cette tête de réseau disparaît, la volonté de travailler ensemble devrait néanmoins perdurer. Il appartient désormais aux MJC franciliennes de prendre la mesure de ce qu'il reste à accomplir. Il est possible d'affirmer qu'à l'issue de la dernière assemblée générale fédérale, certaines MJC ont choisi de se mettre en relation afin de réaliser ce futur commun. La poursuite de l'histoire est désormais entre leurs mains.

Merci à l'équipe du siège, les salariés et bénévoles impliqués dans l'animation du réseau et la vie fédérale, les administrateurs du bureau et du conseil d'administration, ainsi que les associations MJC qui ont soutenu et accompagné fidèlement tout au long de ces dernières années.

La fédération disparaît, mais les MJC franciliennes, porteuses de son héritage, ont désormais la responsabilité et la force de continuer à avancer, ensemble, vers un avenir qu'elles construiront.



Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la culture en Ile-de-France

10 rue Duvergier - 75019 Paris

06 95 54 61 65 - contact@mjcidf.org - www.mjcidf.org

APE : 9412Z - SIRET : 77569126400219

Affiliée à MJC de France

Agrément Jeunesse et Education Populaire - Organisme de formation n°1175201875

Agrément Education Nationale de MJC de France